

# SOMMET DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

(Antananarivo, le 22 juillet 2005)

## DECLARATION FINALE

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien se sont réunis à Antananarivo, à Madagascar, le 22 juillet 2005 sous la Présidence de M. Marc RAVALOMANANA, Président de la République Malgache, Madagascar étant Président en exercice de la COI.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont salué l'adoption de nouvelles orientations stratégiques qui refondent le pacte politique initial, à l'origine de la COI. Ils se sont engagés à renforcer leur coopération dans le cadre de ces orientations.

A l'issue de leurs échanges de vue organisés autour du thème : « Valoriser notre patrimoine commun et renforcer notre solidarité pour un développement durable », ils se sont accordés sur les termes de la présente déclaration.

- **Forum « Développer la coopération politique, diplomatique et de sécurité », présidé par Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République Française**

Le Sommet a réaffirmé sa volonté de renforcer la coopération politique, diplomatique et en matière de sécurité qui constitue une priorité des Etats membres de la COI.

S'agissant de la coopération diplomatique, le Sommet a affirmé l'importance, pour les Etats membres, d'adopter des positions communes qui leur permettent de défendre des sujets d'intérêt commun.

A ce titre, le Sommet a salué la participation de la COI au sommet des PEID à Maurice. Soulignant ce premier succès, il a souhaité que la COI puisse à nouveau exprimer un point de vue commun sur d'autres thèmes majeurs au sein d'autres instances internationales, en particulier des Nations Unies.

Le Sommet a par conséquent donné mandat à la présidence malgache de la COI pour déposer une demande d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et ce dès sa prochaine session.

Le Sommet a salué l'adoption, par le Conseil extraordinaire de la COI du 20 juillet, de positions communes sur la diversité culturelle, les questions d'environnement et les négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays du groupe Afrique orientale et australe.

Le Sommet s'est également félicité que les Ministres aient pu adopter une position commune sur la Cour Pénale Internationale (CPI) dans le but d'obtenir la centième ratification du statut de Rome créant la CPI. La COI entend ainsi apporter sa contribution au renforcement de l'universalité de la CPI.

La défense des intérêts communs des Etats membres passe aussi par une coopération concrète face aux menaces communes, en particulier face au terrorisme. Le Sommet a donc salué l'organisation d'une réunion d'experts, en juin dernier à la Réunion, qui a permis de partager des analyses et qui a posé les bases d'une coopération opérationnelle en matière de lutte contre le terrorisme. Il a souhaité que ces échanges se développent dans le sens d'un renforcement de l'efficacité de l'action commune et que le réseau ainsi constitué devienne un cadre de coopération technique qui pourra être appelé à s'élargir à d'autres thèmes.

Dans cet esprit, les pays de la COI ayant à faire face aux mêmes types de criminalité (grands trafics, notamment de stupéfiants, mercenariat, etc.), le Sommet a décidé de mettre en place une plateforme permettant de renforcer les échanges en matière de police judiciaire, de police administrative et de sécurité publique, de partager les expériences professionnelles et les savoir-faire, et de coordonner les actions des intervenants en matière de sécurité.

- **Forum « Développement durable et solidarité entre les peuples », présidé par Monsieur James MICHEL, Président de la République des Seychelles**

*Développement durable*

Les débats ont été fructueux autour des thèmes qui expriment le mieux la défense et la valorisation d'un patrimoine commun : le développement durable et la protection de l'environnement.

Le Sommet s'est félicité à ce titre que les activités réalisées par la COI dans ces domaines occupent une place prépondérante comme en témoigne le nombre de projets actuellement en cours d'exécution ou d'examen pour un montant total de l'ordre de 60 millions d'euros, grâce en particulier à l'ampleur du soutien financier de l'Union Européenne.

L'ensemble de ces activités confère désormais à la COI une véritable expertise et une légitimité accrue pour apporter sa contribution aux débats en cours sur les questions d'environnement, sur la base de positions communes adoptées par ses Etats membres.

Sur le thème du climat, le Sommet a salué à ce titre la déclaration, adoptée le 16 février 2005 à La Réunion par les Etats membres de la COI, appelant l'attention de la communauté scientifique internationale sur leur situation particulière qui les expose davantage et les rend plus vulnérables face au phénomène de changements climatiques. Par ailleurs, les Etats membres de la COI ont convenu de se mobiliser dans le cadre des discussions sur le régime international post-Kyoto pour obtenir un accord susceptible d'atténuer rapidement les effets du changement climatique en cours. Les Etats membres de la COI accueillent favorablement l'offre de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) de contribuer à la réalisation de leur engagement.

Dans le domaine de la biodiversité, le Sommet a apporté son soutien à la France qui facilite actuellement un processus de consultation international pour la mise en œuvre d'un mécanisme scientifique intergouvernemental sur la biodiversité, tel que cela existe déjà pour le climat. Il a également marqué son accord pour promouvoir au sein de la Commission baleinière internationale l'adoption de mesures de protection particulières dans les sanctuaires de cétacés.

D'une manière générale, et face à la nécessité de renforcer la cohérence de la politique de protection de l'environnement à l'échelle mondiale, le Sommet a soutenu l'idée d'une transformation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en une agence spécialisée des Nations Unies. Cette agence aiderait la communauté internationale à mieux coordonner ses actions et à mobiliser plus efficacement les moyens dont elle dispose pour la protection de l'environnement.

La COI représente un espace de solidarité que nourrit une coopération originale permettant à chacun de ses membres de faire face plus efficacement à des menaces communes.

Face au défi majeur de la lutte contre le VIH/Sida, le Sommet a souligné les efforts entrepris par la COI qui a lancé en 2002 une « Initiative régionale de partenariat en matière de lutte contre le VIH/Sida » et a créé un groupe thématique régional qui a su mobiliser auprès de la BAD, de la Coopération française et du système des Nations Unies près de 10 millions d'euros au bénéfice de projets de lutte contre le VIH/Sida mis en œuvre par la COI. Le plaidoyer présenté par ce groupe, en ouverture du Sommet, a largement convaincu sur les nombreux efforts qui restent à réaliser en faveur d'un renforcement significatif de la lutte contre le Sida.

Face aux catastrophes naturelles auxquelles les pays de la COI sont particulièrement exposés, le Sommet a rappelé la nécessité de la concertation. Il s'est félicité de la mise en place d'un Système d'Alerte aux Tsunamis dans l'Océan Indien (SATOI).

Au-delà de l'alerte, l'indispensable solidarité entre les peuples doit également s'exprimer dans le domaine des secours en cas de catastrophes naturelles. Le Sommet a encouragé l'élaboration d'un projet de coordination des secours grâce à la mise place d'une plate-forme régionale de secours d'urgence et d'aide humanitaire à La Réunion.

- **Forum « Assurer l'insertion économique de la COI dans un contexte mondialisé en mutation », présidé par le Docteur Navinchandra RAMGOOLAM, Premier Ministre de la République de Maurice**

Le Sommet a confirmé la nécessité de l'insertion économique de la COI dans un contexte mondialisé en mutation en tant que sous-ensemble au sein de groupes régionaux plus importants, notamment le COMESA. S'il est apparu qu'aucune intégration économique n'était possible dans le cadre de la COI en raison des différences de statuts entre les Etats membres, celle-ci devra faciliter la participation des pays membres dans le processus d'intégration économique de la région d'Afrique orientale et australe.

Ce rôle se traduira par la défense, au niveau régional et international, des petites économies vulnérables dans le cadre des négociations commerciales au sein de l'OMC, et des petites économies insulaires en développement dans le cadre du Plan d'action de la Barbade dont la coordination est assurée par la COI.

Le Sommet a rappelé le rôle primordial du secteur privé pour le développement économique des Etats membres. Il a encouragé les secteurs public et privé à s'associer pour mettre en place un climat favorable à l'esprit d'entreprise, à la création d'emplois et à l'investissement national et étranger.

Ce rôle se traduira également par la préservation des intérêts de la sous-région dans les processus d'intégration économique auprès du COMESA et de la SADC, et dans le partenariat avec l'Union Européenne au niveau de l'Afrique orientale et australe.

A ce titre, le Sommet a exprimé l'intérêt d'associer, éventuellement par l'octroi d'un statut d'observateur, La Réunion au processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec le groupe Afrique Orientale et Australe (AOA).

Par ailleurs, le Sommet a réaffirmé la nécessité d'une coopération régionale dans un secteur à fort enjeu économique : la pêche. La COI a déjà posé les bases de l'inventaire et du contrôle des ressources existantes par la mise en place d'un programme de Surveillance, Contrôle et Suivi (SCS) des grands pélagiques migrateurs ainsi que d'un programme régional de Marquage de thons, pour un montant total de 17,5 millions d'euros intégralement financés par l'Union Européenne.

Il s'agit désormais d'adopter une politique de la pêche visant à une meilleure gestion de la ressource commune et à une plus grande efficacité dans la lutte contre la pêche clandestine dont sont victimes tous les Etats membres. Cette stratégie régionale, dans la perspective du développement de nouvelles activités économiques en faveur des pays de la COI, sera de nature à favoriser la gestion coordonnée, responsable et durable des ressources halieutiques communes.

- **Forum « Affirmer notre identité commune dans l'océan Indien et dans un contexte régional élargi », présidé par Monsieur AZALI Assoumani, Président de l'Union des Comores**

Le Sommet a réaffirmé son engagement pour la promotion de la culture régionale en mettant en valeur son caractère propre, l'india-océanité, ainsi qu'à protéger les biens et patrimoines culturels. Ceci dans la perspective de développer une politique culturelle commune au sein de la COI qui réponde aux besoins des pays membres et qui tienne compte des capacités locales de réalisation et de la nécessité de mobiliser des financements extérieurs.

C'est pourquoi le Sommet a pleinement souscrit à l'analyse du Comité Consultatif Culture qui propose de définir une politique régionale de coopération autour de l'information et du maillage de réseaux culturels, de la formation des acteurs et des opérateurs et, enfin, de la circulation des artistes et des groupes ainsi que de la diffusion des œuvres. Dans cet esprit, le Sommet a décidé qu'il convenait d'examiner rapidement les conditions, les voies et les moyens pour l'ouverture des frontières.

Le Sommet soutient également la relance de la coopération universitaire et de recherche sous la forme d'un Réseau des établissements universitaires et de recherche des pays de la COI qui privilégiera la coopération en matière de recherche, le soutien à la formation, la collaboration et les échanges, ainsi que la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Cette mise en réseau permettra notamment d'accompagner le développement de la jeune université des Comores.

Pour faire face aux enjeux de l'édification de la société de l'information, la COI encouragera et facilitera la participation de ses pays membres au réseau sous-marin de câble optique.

Enfin, le Sommet a pris une position commune illustrant la nécessité de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles qui sera défendue à la 33<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2005.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement renouvellent leurs remerciements aux partenaires et aux bailleurs de fonds de la COI, plus particulièrement à l'Union Européenne mais aussi à la Banque Mondiale et à la Banque Africaine de Développement.

Ils saluent la présence du Commissaire Louis MICHEL, de l'Union Européenne, de Monsieur Erastus MWENCHA, Secrétaire Général du COMESA, et de Monsieur Prega RAMSAMY, Secrétaire Exécutif de la SADC.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement tiennent à féliciter et à remercier les Autorités et la population de Madagascar de la générosité de leur accueil et des conditions d'organisation de ce III<sup>ème</sup> Sommet.